

Conditions Générales de vente MATLOG

1-DEFINITION

Le Vendeur est défini comme étant la Société MATLOG.

L'Acheteur ou le client est défini comme étant la Société acceptant les présentes Conditions Générales de vente.

2-CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

2-1 Les présentes conditions générales de vente et leurs mises à jour sont applicables à tout produit vendu ou à toute prestation de service fournie par MATLOG.

2-2 Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre MATLOG et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

2-3 Toute commande, quel que soit le moyen par lequel elle nous est transmise, implique nécessairement l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Elles constituent avec les conditions particulières de la commande les seuls documents contractuels liant les parties. Toutes clauses ou conditions émanant de l'Acheteur non acceptée par écrit par le Vendeur qui serait en opposition avec les présentes Conditions Générales de Vente ou particularités définies dans l'offre seront considérées comme nulles.

3-PRIX

3-1 Les prix annoncés s'entendent en euros et hors taxes, hors frais de transport et hors assurance qui sont en sus.

3-2 Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis.

3-3 A ces prix peuvent s'ajouter les contributions environnementales ou taxes diverses.

4-COMMANDE

4-1 MATLOG se réserve le droit, à compter de la réception de la commande du client, de l'accepter, de la rejeter ou de faire des réserves. Un accusé de réception de commande ne constitue pas une acceptation de commande.

4-2 Le client peut, sur simple demande écrite ou orale, faire réserver un produit. Une fois la réservation effectuée, elle sera considérée comme ferme et définitive. Toute demande d'annulation de réservation sera alors soumise à notre consentement et à des conditions qui nous indemniseront de tout dommage. Par ailleurs, cette demande ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par écrit.

4-3 L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock, de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de MATLOG.

4-4 MATLOG est autorisé à procéder à des livraisons partielles à la demande du client.

5-OUVERTURE DE COMPTE ET PAIEMENT

5-1 Le compte client sera ouvert dès réception et approbation des pièces ci-dessous :

- un extrait K-Bis de moins de 3 mois,
- un Relevé d'Identité Bancaire,
- les coordonnées de votre banque (adresse, téléphone et nom du gestionnaire de compte),
- un numéro de TVA intracommunautaire,
- les présentes conditions générales de vente datées, signées, paraphées et revêtues du cachet commercial.

5-2 La première commande sera impérativement réglable au comptant avant livraison. Par la suite, l'Acquéreur bénéficiera par défaut d'un paiement à 30 jours net à la date de facturation.

5-3 Le Vendeur se réserve également le droit d'exiger de l'Acquéreur le paiement d'une indemnité de retard de 1% par mois après mise en demeure.

6-FRAIS DE PORT ET DELAIS DE LIVRAISON

6-1 Les frais de port au 1^{er} Octobre 2008 s'élève 19,91€ en sus par expédition. (1 colis = 1 expédition)

6-2 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, et s'entendent à partir de la date de réception de la commande. Ils sont respectés au mieux.

6-3 En aucun cas un retard de livraison ne peut donner lieu à la résolution de la commande ou au non règlement des marchandises ou à une demande de remboursement des frais de port ou de dommages et intérêts.

6-4 Afin d'honorer au plus vite votre commande, nous pourrions éventuellement dans certains cas procéder au remplacement (après accord de votre part) des articles non disponibles par des produits de mêmes caractéristiques et de même qualité. L'Acquéreur s'engage à accepter les livraisons partielles et à les payer, au cas où le Vendeur ne pourrait effectuer une livraison totale.

7-LIVRAISON

7-1 La livraison prend effet au moment de l'enlèvement des produits par le client dans les locaux de MATLOG ou au moment de l'enlèvement par le transporteur.

7-2 Le transfert de risques intervient à la date de livraison. En conséquence, les produits voyagent aux risques et périls exclusifs du destinataire. Il appartient au client de vérifier les marchandises à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur.

7-3. Selon les conditions de transport, il appartient au client de vérifier et de noter sur le récépissé des réserves précises et caractérisées à savoir :

- " reçu colis ouverts avec ou sans manquant dans ce colis "

- " reçu colis avec choc apparent, colis abîmé "

- " manque X colis " (indiquer le nombre de colis manquant)

- et dans le cas où le chauffeur refuserait d'attendre la vérification de la marchandise : " Le chauffeur ayant refusé d'attendre la vérification de la marchandise dans les colis abîmés, nous prenons toutes réserves quant à l'état de la marchandise et au nombre exact de colis reçus ".

La mention " sous réserve de déballage " n'est pas valable et non reconnue comme telle.

7-4 Tout bon de livraison ne mentionnant aucune réserve, sera considéré conforme et ne sera plus contestable.

8-PAIEMENT

8-1 Les factures sont payables comptant par virement, chèque, chèque de banque ou traite

8-2 Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

8-3 Aucune livraison ne sera effectuée tant que le paiement n'aura pas été reçu. (cf.3-2)

8-4 Les factures sont émises à la date de livraison ou de prise en charge de la marchandise.

8-5 Aucun motif ou litige ne peut justifier le non-paiement des factures et en cas de non-paiement de celles-ci, le Vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

8-6 Tout paiement postérieur à la date figurant sur la facture ou tout défaut de paiement entraînera systématiquement l'exigibilité des frais bancaires d'impayés, des frais de recouvrement et des intérêts calculés par application au nombre de jours de retard d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêts légal, réduit prorata temporis, tout mois commencé étant dû, et majorés d'une somme fixe de 15 euros HT, TVA en sus, par dossier.

8-7 Le défaut de paiement d'une échéance rend immédiatement exigible les autres créances échues ou à échoir. Pour tout dossier transmis au contentieux pour recouvrement, les sommes dues, y compris les frais et intérêts de retard, seront majorées automatiquement de 15% que l'Acheteur défaillant s'engage à payer.

8-8 A la suite d'incidents de paiement, MATLOG se réserve le droit de modifier les conditions de paiement préalablement accordées.

9-RETOUR

9-1 Tout retour de marchandise est soumis à autorisation de la part de MATLOG.

9-2 Les retours sont effectués exclusivement à la charge, aux frais et aux risques et périls du client.

9-3 Demande de retour pour avoir :

A partir de sa date d'achat, le client dispose d'un délai de 7 jours ouvrables pour corriger toute erreur de commande ou de livraison. Tout produit à retourner devra être dans son emballage d'origine et non ouvert. Le client demandera le formulaire de retour à son commercial et lui exposera les motifs du retour. Le matériel retourné sera obligatoirement accompagné de la facture d'achat. et du formulaire de retour préalablement rempli et accepté par le commercial. Les retours acceptés par MATLOG donneront lieu à l'établissement d'un avoir au tarif en vigueur au jour de la réception par MATLOG des produits retournés, et dans la limite du montant initialement facturé.

9-4 Demande de retour pour RMA : Dans le cas où le matériel sera testé opérationnel, MATLOG se réservera le droit de facturer des indemnités pour frais de test. De plus, le matériel sera retourné aux frais, risques et périls du client. Exceptionnellement, le client pourra demander que le matériel non défectueux soit momentanément entreposé dans nos locaux dans l'attente d'être expédié avec sa prochaine commande. Dans ce cas, le client renonce à tous recours contre MATLOG si le matériel subissait toute avarie, perte ou vol lors de son entreposage ou réexpédition.

9-5 Les retours de produits n'ayant pas respectés scrupuleusement ces consignes (retour sans autorisation, retour en dehors du délai des 7 jours ouvrables, retour de produits dont les emballages ont été ouverts, retour hors garantie, retour de matériel non défectueux) seront renvoyés à l'expéditeur et à ses frais.

10-GARANTIE DU MATERIEL

10-1 A l'exception des logiciels, tous les matériels livrés par MATLOG sont garantis pour une durée de 12 mois à compter de la date de livraison. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

10-2 Tous nos produits sont garantis 1 an pièces et main d'œuvre, retour du matériel en nos locaux. Les produits suivants bénéficient toutefois d'une garantie supérieure : Two Technologies – 3 ans, Digi International – 5 ans, Digi RF – 1an, Rabbit Semiconductor – 1an, Nagasaki – 1an . Ces garanties sont valables contre tout vice de fabrication. Ces garanties n'incluent pas le consommable éventuel entrant dans la constitution du produit (Pile, carte mémoire amovible, etc...). Toute modification apportée, démontage, adjonction de périphériques sans accord préalable écrit de notre part, toute mauvaise utilisation et non respect de la notice d'emploi et des conditions d'exploitation (limites de températures, valeur des tensions d'alimentation, utilisation pour des applications non décrites dans les notices, etc) annulent automatiquement la garantie.

10-3 La garantie ne saurait couvrir les détériorations provoquées par les surtensions, par la foudre, les erreurs de branchement, l'humidité et la condensation, les chutes et le manque de soin en général. Dans tous les cas, une expertise du matériel jugé défectueux pourra être faite par le fabricant ou le distributeur. La révision d'un appareil ne peut être prise sur le compte de la garantie.

10-4 RAPPEL : Le Vendeur en sa qualité de Distributeur, est l'intermédiaire entre le constructeur et l'Acheteur, et qu'à ce titre, il dépend du constructeur pour appliquer les garanties.

10-5 Les délais de réparation ou d'échange sont donnés à titre indicatif et ne seront pas garantis. Ils ne feront l'objet d'aucune réclamation.

10-6 RAPPEL : Le fait d'engager la garantie ne saurait en aucun cas être un motif de non paiement de la facture correspondante, laquelle sera payée à l'échéance indiquée.

10-7 MATLOG n'est tenu à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des marchandises, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de notre matériel de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes des données enregistrées par l'utilisateur.

10-8 Le client, ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des produits, a sous sa seule responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. Le client définit les configurations de matériel et de logiciels en fonction des besoins de l'utilisateur final. En sa qualité de vendeur professionnel, le client est débiteur des obligations de conseils et d'informations destinés à éclairer complètement l'utilisateur final sur l'adéquation du matériel proposé et vendu. En outre, le client connaissant seul les autres matériels, logiciels et configurations utilisés par l'utilisateur final, est seul juge de la compatibilité des produits commandés avec ceux utilisés. En aucun cas, nous ne garantissons de l'adéquation ni de l'aptitude des produits à servir ou à répondre aux besoins du client ou de l'utilisateur final. Le client s'engage à ne pas appeler en garantie MATLOG, ni même demander une intervention forcée. Il s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires à son entière couverture.

10-9 Le client reconnaît être le seul responsable vis-à-vis de l'utilisateur final de l'obligation de conformité telle que définie par la Directive 1999/44/CE du 25 mai 1999 et par l'ordonnance N° 2005-136 du 17 février 2005. Par conséquent, MATLOG ne donne aucune garantie quant à la conformité des marchandises telle qu'instituée par l'ordonnance du 17 février 2005. C'est en vertu de ces principes que le client s'engage à garantir MATLOG contre toute action d'un client acquéreur d'un matériel et toute condamnation à son profil, ayant pour fondement un manquement à l'obligation de conformité telle que définie au présent article.

11. COPYRIGHT, APPELLATION COMMERCIALE ET DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

11-1 Toutes les marques, références produits, appellations commerciales et procédés cités sur le site www.matlog.com appartiennent à leur fabricant et propriétaire respectif. Les photos et les caractéristiques des appareils présentés sur le site www.matlog.com sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.

11-2 Les extraits de notices, brochages et schémas d'applications présents sur le site www.matlog.com ne sont donnés qu'à titre indicatif (nous vous invitons à vous reporter aux notices et manuels livrés avec les Produits).

11-3 Du fait de la complexité des techniques de fabrication des composants électroniques et des droits de propriété industrielle s'y rapportant, le Vendeur ne peut certifier que ses Produits ne constituent pas une violation des droits de propriété industrielle d'un tiers.

12- LIMITATION DE RESPONSABILITE

Si notre responsabilité était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de notre contrat, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix de la marchandise qui est à l'origine du dommage.

13- JURIDICTION

Tous différends relatifs à la formation, la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du contrat conclu entre les parties, seront, à défaut de règlement amiable, soumis exclusivement à la juridiction du Tribunal de Commerce de ANGERS, dans le ressort duquel se trouve le siège du Vendeur, quelles que soient les conditions contractuelles et le mode de paiement accepté, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs

"L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de la Société MATLOG ci-dessus reproduites".

En ces termes, lu & approuvé

Date :


Nom et fonction :


Cachet de la société :



MATLOG

Espace Performance – Bâtiment Hermès
4 rue de la Chambre aux deniers
49000 ANGERS

 +33 (0)2 41 48 79 50

 +33 (0)2 41 48 70 36

 contact@matlog.com

www.matlog.com